



LES ENCOMBRANTS

Dans le cadre du renouvellement des marchés « déchets », la DLVA a mis en place un service de ramassage des encombrants sur l'intégralité des communes qui la composent. Cette prestation sera assurée par la RESSOURCERIE de HAUTE PROVENCE. Ce service est uniquement réservé aux particuliers.

La procédure est simple :

Les administrés prennent contact directement avec la Ressourcerie de Haute Provence qui assure le service d'accueil téléphonique au **0810 220 013** (prix d'un appel local + surcoût en fonction de l'opérateur) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les usagers seront informés sur les conditions des services, sur la nature des déchets pris en charge ainsi que sur les modalités de cette prise en charge.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La Ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Le ramassage est réalisé sur la voie publique au droit de la propriété de l'administré. En aucun cas la Ressourcerie n'est autorisée à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m³).

Les rendez-vous seront établis en fonction du planning à MONTAGNAC-MONTPEZAT, le deuxième mardi matin de chaque mois. Le planning des collectes pourra être ajusté en fonction du plan de charge constaté.

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques.

SONT EXCLUS : Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peinture, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information, la Ressourcerie de Haute Provence met à votre disposition son site internet www.rhp04.fr. Le service Gestion des Déchets reste à votre disposition pour tout autre renseignement au **04 92 70 13 90**.